

7 SUR 7 RESTAURATION
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 10 000 €
SIEGE SOCIAL : 134-148 134 BOULEVARD JEAN ALLEMANE
95100 ARGENTEUIL

401 158 308 R.C.S. PONTOISE

PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIEE UNIQUE EN DATE DU 01/05/2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Et le 1^{er} mai,
A 8 heures,

La société HOLDING NOWAK, représentée par Monsieur Sébastien NOWAK, agissant en qualité d'associée unique de la société 7 SUR 7 RESTAURATION,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIÈRE DECISION

L'associée unique décide de nommer, en remplacement de Monsieur Frédéric JENNY, Président démissionnaire, la société HOLDING NOWAK, société par actions simplifiée, dont le siège social est situé 49 Boulevard Vital Bouhot 92200 NEUILLY SUR SEINE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 952 585 784, en qualité de nouvelle Présidente de la Société, à compter du 1^{er} mai 2025 et sans limitation de durée.

Monsieur Sébastien NOWAK, ès qualités, déclare accepter les fonctions qui viennent d'être conférées à la société HOLDING NOWAK et que rien ne s'oppose à ladite acceptation.

Elle exercera ses fonctions dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

DEUXIÈME DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associée unique et consigné au registre prévu par la loi.



L'associée unique
Pour la société HOLDING NOWAK
Monsieur Sébastien NOWAK
Bon pour acceptation des fonctions de Présidente

Sébastien
NOWAK